

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON. PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la Gazette des Campagnes.

Amédée Musson Cer L'Assomption

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol; si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : La situation intérieure de la France inspire les plus grandes inquiétudes.—Le procès des orangistes, à Montréal : M. Doutre, avocat, voudrait prouver que le serment des Jésuites contient une trahison, envers l'autorité (I).—Pèlerinage des étudiants de l'Université Laval, à Ste. Anne de Beaupré; nombre des pèlerins qui ont visité ce lieu vénéré.—M. l'abbé Feniltault, et ses compagnons MM. Gouin, A. Lemieux et L. A. Paquet, du Séminaire de Québec, se rendent à Rome, pour y continuer leurs études théologiques.—M. Emile Dionne a reçu l'ordre sacré de prêtrise dimanche dernier, à l'Eglise paroissiale de Ste. Anne de la Pocatière.—Lettre circulaire de Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, demandant de l'aide pour les colons du Saguenay qui viennent d'être réduits à la misère par les désastres causés par la grêle.—Renseignements sur l'Œuvre de St. Joseph de la Délivrance, établie en 1877 à Lévis.

Causerie agricole : Pratique des assolements; modèles d'assolements suivis dans différents pays.

Sujets divers : Apiculture : de la mortalité des abeilles, et de l'âge des ruches.—Des ruches, de l'achat et de l'emplacement des abeilles; où l'on doit les placer.—Le commerce des bestiaux.—Engrais des cochons : de l'état où doit être le cochon pour engraisser; préparation de la nourriture pour l'engrais des cochons; de la saison la plus favorable à l'engrais; forme à donner à la nourriture les derniers jours de l'engrais.—Méthode d'administrer le sel aux animaux.

Choses et autres : La vente du blé aux Etats-Unis.—Exportation du cuir canadien aux Etats-Unis.—Quantité de bois nécessaire aux Etats-Unis, chaque année, pour la construction et l'entretien des chemins de fer.

Recettes : Moyen d'économiser le savon.—Lessive de marrons d'Inde (maronniers) pour le savonnage.

Nous informons ceux qui désireront s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec les 1ers numéros de la Gazette, 17e année, le commencement du feuilleton Les Compagnons de Minuit, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet, l'abonnement devant alors dater du 11 juin dernier. On pourra aussi faire dater l'abonnement, de la date où on en fait la demande; il faudra alors l'indiquer.

REVUE DE LA SEMAINE

Voici ce que nous lisons, dans le dernier numéro des Annales catholiques, sur la situation intérieure de la France :

“La situation intérieure de la France inspire les plus graves inquiétudes, non-seulement aux meilleurs Français, mais à tous les amis de cette grande nation, nous dirons même, à certains égards, à tous les défenseurs de la civilisation européenne et chrétienne.....

“Il est impossible de le méconnaître : l'état général de la France est mauvais et alarmant.

“La presse républicaine répand le blasphème, attise les haines, pousse à la guerre civile avec une ardeur aveugle et furieuse, dont le respect même que nous devons au lecteur nous empêche de donner une idée.

“Tous les jours se multiplient contre les ordres religieux et contre le clergé des outrages publics, des agressions violentes, de véritables attentats qui semblent la préface d'une nouvelle Commune... La bête révolutionnaire rugit : elle demande du sang réactionnaire à boire et du prêtre à manger. Cette haine féroce contre le clergé catholique, de l'aveu même d'un journal libre-penseur publié à Gand : la Flandre Péérale, est “l'âme même du libéralisme,” est arrivée, sous les excitations de la tribune, de la presse, de la caricature et de la chanson, à ce degré d'exaspération, sauvage qui annonce les catastrophes.

— Dans un procès des orangistes contre M. Beaudry-ex-maire de Montréal, le Nouvelliste de Québec rapporte que M. Doutre, avocat de Grant au nom des orangistes, fit venir comme témoin le Révd Père Cazeau, recteur du collège des Jésuites. M. Doutre, par le témoignage du Révd Père Cazeau, voulait prouver l'existence en Canada de la Société de Jésus, et aussi que le serment des Jésuites contient une trahison envers l'autorité (III). La défense s'objecta, à l'examen de ce témoin et l'Hon. Juge McKay maintint l'objec-

tion sous prétexte que cela était étranger au procès et contraire aux intérêts de la justice.

Un certain nombre d'étudiants en droit de l'Université Laval sont allés faire un pèlerinage à pied de Québec à Ste. Anne de Beaupré, il y a quinze jours.

— Les pèlerinages à la Bonne Ste. Anne de Beaupré sont à peu près terminés. On estime à plus de 20,000 le nombre des pèlerins qui ont visité ce lieu vénéré depuis l'ouverture de la navigation.

— M. l'abbé Feuiltault et ses compagnons MM. H. Gouin, A. Lemieux et L. A. Paquet, du Séminaire de Québec, sont actuellement en route pour Rome. Ils vont continuer dans cette ville leurs études théologiques pour retourner ensuite à Québec et occuper des chaires à l'Université Laval. M. l'abbé Feuiltault doit édicter particulièrement le droit canon, et ses compagnons la théologie dogmatique et morale à la Propagande. Ces Messieurs seront de retour dans trois ou quatre ans.

— Dimanche, 5 octobre, Sa Grandeur Mgr A. E. Taschereau, archevêque de Québec, conférait, dans l'église paroissiale de Ste. Anne de la Pocatière, l'ordre sacré de la prêtrise à M. Emile Dionne, fils de l'Hon. M. Elizée Dionne, Conseiller législatif. Le Révd. M. Emile Dionne est le dix-huitième prêtre que la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière ait fourni au Clergé, depuis la fondation du Collège de Ste. Anne, c'est-à-dire l'espace d'un demi-siècle. Le Révd Père Resther, qui a dirigé la retraite des élèves du Collège de Ste. Anne, a fait le sermon; il prit pour sujet: "La dignité et la mission du prêtre." Cette cérémonie vraiment touchante laissera dans l'esprit de ceux qui en ont été les heureux témoins, surtout parmi les élèves du Collège dont plusieurs nous l'espérons seront appelés à cette auguste vocation, un souvenir aussi édifiant que durable.

— Les détails que nous donnions dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, au sujet des désastres causés par la grêle à Hébertville, ont dû profondément attrister nos lecteurs qui comme cultivateurs ont pu se rendre compte des pertes qu'auront à subir pendant plusieurs années les colons du Saguenay qui commençaient déjà à recevoir le prix de leurs pénibles travaux. Ils doivent remercier la Divine Providence de leur avoir épargné cette rude épreuve, et ces remerciements peuvent se traduire en actes de charité à l'égard de ceux qui se trouvent plongés dans la plus grande détresse.

Sa Grandeur Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, fait appel à la générosité des fidèles de son diocèse et les invite à venir au secours de ces pauvres familles exposées à mourir de faim.

Cet appel que nous publions ici sera entendu, nous n'en doutons pas, non-seulement par les fidèles du diocèse de Chicoutimi, mais par tous les citoyens de la Province de Québec qui se feront un devoir d'offrir leur part de souscription.

Voici la circulaire que Mgr Racine vient d'adresser à son clergé:

Chicoutimi, 21 septembre 1879.

Monsieur le curé,
Neuf années se sont à peine écoulées depuis qu'un terrible incendie a réduit en cendre presque toute la paroisse de St. Jérôme et une bonne partie de celle de N.-D. d'Hébertville, et

voilà que dernièrement un nouveau malheur est venu fondre sur ces deux mêmes localités. Dans l'espace de quelques minutes, près de deux cents familles ont vu toute leur récolte entièrement détruite par une averse de grêle. Et des personnes en qui nous avons toute confiance, nous assurent que, d'après les renseignements les plus exacts qu'elles se sont procurés, la perte totale soufferte par ces malheureux colons s'élève à environ \$35,000.

Voilà donc près de deux cents familles qui se trouvent à l'entrée de l'hiver, sans ressource aucune, et qui, au printemps prochain, n'auront pas un grain de semence à confier à la terre. Déjà, n'assure-t-on, plusieurs de ces familles sont sans pain et commencent à souffrir les dures et pénibles étreintes de la misère.

Ne pouvant compter que sur la charité publique pour subvenir aux plus pressants besoins de ces malheureuses victimes de l'ouragan et leur fournir les grains nécessaires pour ensemencher leurs champs l'année prochaine, je vous prie de porter à la connaissance de vos paroissiens l'étendue du malheur qui vient de frapper un si grand nombre de leurs frères et de les inviter à leur tendre une main secourable. Le zèle et la générosité que vos paroissiens ont manifesté pour secourir les incendiés de 1870, nous donnent le ferme espoir qu'ils se montreront également empressés et charitables dans la circonstance présente.

Afin de les engager à prendre part à cette œuvre de charité vous leur rappellerez ces paroles de l'Ecclesiastique: XXIX. 15. "Déposez votre aumône dans le sein du pauvre et elle priera pour vous," parole admirable, qui personnifie l'aumône et nous la représente s'échappant du cœur des pauvres et s'élançant jusqu'au trône de Dieu pour intercéder en faveur de leurs bienfaiteurs. Vous leur rappellerez encore ces autres paroles du Prophète Isaïe, (LVIII.7-9) *Ecoutez-moi, dit le Seigneur, partage ton pain avec celui qui est affamé; introduit dans ta maison les indigents et les malheureux sans asile; quand tu verras un homme sans vêtement, donne-lui un habit; alors tu invoqueras le Seigneur et il l'entendra; tu crieras et il répondra: me voici.* Que chacun donne selon ses moyens: car la mesure dont ils se seront servis envers les autres, sera celle dont Dieu se servira envers eux.

Vous pourrez faire faire une collecte à domicile afin de recueillir du grain, et une autre dans l'église où ceux qui ne cultivent pas feront leur aumône en argent. Ces collectes devront être annoncées au prône de la messe, le dimanche précédent, afin que chacun ait le temps de s'y préparer.

Vous expédiez le fruit de ces collectes, soit à M. le curé d'Hébertville, soit à celui de St. Jérôme.

Recevez, M. le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

Dom. Ev. de Chicoutimi.

Œuvre de S. Joseph de la Délivrance.

On nous prie de publier les renseignements suivants, au sujet de cette œuvre pieuse, érigée canoniquement à Lévis, qui a été bénie le 27 mai 1877 par Sa Sainteté N. S. Père le Pape Pie IX de glorieuse mémoire, enrichie par lui d'indulgences très-nombreuses, et approuvée par S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, et par plusieurs autres évêques.

BUT DE L'ŒUVRE ET ADMISSION.

L'œuvre se propose d'obtenir pour ses membres: 1o. la protection de St. Joseph dans toutes les nécessités spirituelles et temporelles de la vie; 2o. la grâce d'une bonne mort; 3o. la délivrance du purgatoire pour les âmes des associés défunts.

Elle se divise en deux associations distinctes: 1o. Une association de prières et de bonnes œuvres; 2o. Une association de messe.

On peut appartenir à l'une de ces associations sans appartenir à l'autre.

Pour être admis dans l'association de prières, il faut avoir atteint l'âge de raison, faire inscrire son nom et prénoms sur les registres de l'association, et réciter chaque jour aux fins de l'œuvre un *Ave Maria*, avec trois fois l'invocation: St. Joseph de la Délivrance, priez pour nous et pour les âmes du purgatoire.

L'association des messes se divise en trois sections:

1re Section: Messes dites pour toutes sortes de nécessités spirituelles et temporelles;

2me Section: Messes dites pour obtenir une bonne mort;

III^{ème} Section : Messes dites pour les associés défunts.
L'œuvre fait dire, chaque jour, une messe dans chacune des trois sections. MM. les Directeurs du Collège de Lévis se sont obligés à perpétuité les messes de l'association.
On peut appartenir à l'une ou à l'autre de ces sections sans appartenir aux autres. Pour faire partie de l'association des messes pour un an, cinq ans, ou à perpétuité, il faut payer la somme déterminée par les règlements d'après le tableau suivant.

	Une personne.	Une famille.
Pour un an.	Chaque section..... \$0.25	\$0.75
	Les trois sections réunies..... 0.75	2.00
Pour cinq ans.	Chaque section..... 1.00	3.00
	Les trois sections réunies..... 3.00	8.00
A perpétuité.	Chaque section..... 5.00	11.00
	Les trois sections réunies..... 12.00	25.00

On peut associer, même à leur insu ou contre leur gré, une personne morte ou vivante, à laquelle on s'intéresse. Il en est de même pour une famille. Une personne associée de son vivant à la troisième section, a droit après sa mort, à dater du jour de son décès, aux messes qui se disent dans cette section, pendant un an, cinq ans, ou à perpétuité, suivant le temps pour lequel elle a été associée.

Une communauté peut être associée en payant le double d'une famille. Par famille on entend tous les parents qui vivent sous le même toit, et dont les dépenses sont communes, même les enfants adoptifs. S'ils ne vivent pas sous le même toit, on n'entend que les parents les plus proches : le chef de la famille et son épouse, leurs pères et leurs mères, leurs enfants. Si un de ces enfants devient lui-même chef de famille, il continue personnellement à faire partie de l'association; mais sa femme et ses enfants n'en font point partie. Il leur faut s'associer comme une autre famille, ou chacun en particulier.

ORGANISATION ET ADMINISTRATION.

Les sommes payées dans chaque section forment un capital distinct, placé sur garanties, et administré par les directeurs de l'œuvre. La rente de ce capital, tous frais d'administration payés, sert à payer les honoraires des messes (trois par jour, une dans chaque section) qui sont dites pour les associés. L'œuvre a déjà en mains plus que le capital nécessaire pour fonder les messes à perpétuité. L'excédant de la rente est employé à fonder des lits ou des pensions en faveur des vieillards, des malades et des orphelins des deux sexes dans l'hospice S. Joseph, à Lévis, dans la chapelle duquel l'œuvre a été érigée canoniquement.

L'œuvre est administrée par un conseil de cinq directeurs, tous prêtres et à la nomination de S. G. Mgr. l'Archevêque de Québec. Elle a été incorporée en 1878 par acte de la Législature Provinciale. Ses fonds sont complètement distincts de ceux de l'hospice, et l'administration de celui-ci est absolument étrangère à celle de l'œuvre. Les directeurs actuels sont les RR. MM. J. D. Déziel, curé de Lévis, Président; J. L. Hudon, Directeur-Gérant; G. E. Sauvageau, Ptre.; L. P. Beaulieu, Ptre.; L. Lindsay, Ptre.

La fête principale de l'œuvre est le patronage de Saint-Joseph, le 3e dimanche après Pâques. Le jour de la fête et celui de l'octave, il y a dans la chapelle de l'hospice ou dans l'église paroissiale, grand-messe solennelle et sermon; et dans l'après-midi, bénédiction du S. Sacrement, précédée d'une procession en l'honneur du S. Patron de l'œuvre. Les autres jours pendant l'octave, il y a une messe le matin, et bénédiction du S. Sacrement le soir. Il en est de même dans les fêtes secondaires de l'œuvre qui sont: 1o. N.-D. des Sept-Douleurs, le 3o dimanche de Septembre; 2o. les SS. Anges, qu'on honore le 29 du même mois. Ces jours là il y a aussi grand-messe pour tous les membres de l'œuvre et sermon dans l'avant-midi; et dans l'après-midi, procession en l'honneur de la S. Vierge ou des SS. Anges, suivie de la bénédiction solennelle du S. Sacrement. Toutes ces messes se disent pour les membres des deux associations.

Avantages réservés aux membres de l'association des messes.

Comme nous l'avons dit un peu plus haut, l'excédant de la rente du capital formé par les contributions des associés, sert à fonder des lits ou des pensions en faveur des malades, des vieillards et des orphelins dans l'hospice S. Joseph. Les membres de cette association étant donc ainsi les bienfaiteurs des malheureux recueillis dans l'Asile, il est bien juste que ceux-ci leur en témoignent leur reconnaissance. Ils ne peuvent rien

pour eux sans le rapport temporel, mais ils peuvent sous le rapport spirituel leur obtenir de Dieu bien des grâces de toutes sortes. La prière des délaissés du monde pénètre jusqu'au ciel. Dieu ne peut rien lui refuser. Pour témoigner leur reconnaissance à leurs bienfaiteurs, ils se font un devoir de prier pour eux tous les jours, mais ils le font en commun dans les circonstances suivantes et d'une manière toute spéciale :

Ils font le mois d'Avril en l'honneur de la S. Famille, pour toutes les nécessités spirituelles et temporelles des membres de l'association des messes; celui de Mars, en l'honneur de S. Joseph, pour obtenir une bonne mort; celui de Novembre, pour les associés défunts. Ils font aussi le mois de Septembre en l'honneur des douleurs de la S. Vierge, et celui d'Octobre, en l'honneur des SS. Anges, pour les mêmes associés. Ces différents mois se font publiquement et solennellement dans la chapelle de l'hospice. Les associés ont donc outre les trois messes qui se disent chaque jour pour eux, le mérite de secourir les malheureux recueillis dans l'hospice, et de s'assurer par là les récompenses promises par J. C. à ceux qui exercent les œuvres de miséricorde. Ils ont de plus la consolation de savoir que pendant cinq mois de l'année ces malades, ces vieillards, ces orphelins, ne cessent de prier Dieu pour leur obtenir toutes les grâces qui leur sont nécessaires pour le temps et pour l'éternité.

INDULGENCES.

Les avantages que nous venons d'énumérer sont grands et nombreux, ils ne sont cependant pas les seuls que l'œuvre procure à ceux qui en font partie. Sur les instances de S. G. Mgr. l'Archevêque de Québec, le Souverain Pontife a bien voulu ouvrir les trésors de l'Eglise en faveur des associés; et nous pouvons le dire sans crainte de nous tromper, peu d'œuvres du même genre ont été favorisées au même degré sous ce rapport. Voici les indulgences accordées par N. S. P. Pape Pie IX, d'heureuse mémoire, aux membres de l'œuvre :

1o. Une indulgence plénière aux conditions ordinaires de se confesser, de communier et de prier à l'intention du Souverain Pontife, le jour de l'admission; aux trois fêtes patronales de l'œuvre qui sont le patronage de S. Joseph, la fête de N. D. des Sept-Douleurs en Septembre, et celle de S. Michel Archevêque ainsi que pendant leurs octaves; à celles de la Trinité, de la Pentecôte, de la S. Famille; aux fêtes de première et de seconde classe de N. S. J. C., de la S. Vierge et de SS. Apôtres; à la Toussaint, à la fête de N. D. de Pitié dans le carême; à celles de S. Jean Baptiste, de S. Joseph, époux de la B. V. Marie; au jour des Morts; tous les mercredis du mois de Mars; un jour dans chacun des mois de Mars, Avril, Septembre, Octobre et Novembre, au choix des associés;

2o. Une autre indulgence plénière à l'article de la mort;

3o. L'indulgence de l'autel privilégié pour toute messe célébrée pour les associés défunts;

4o. Une indulgence de sept ans et sept quarantaines à chacune des fêtes de N. S. J. C., de la S. Vierge et des SS. Apôtres qui ne sont pas de première et de seconde classe; aux fêtes de la Passion et de la S. Croix, des SS. Anges; tous les lundis de chacun des mois de l'année, à l'assistance aux exercices publics des mois de Mars, Avril, Septembre, Octobre et Novembre; à la récitation de toute prière faite dans une église ou un cimetière pour le repos de l'âme de ceux qui y reposent.

REMARQUES.

L'association d'une famille se fait toujours au nom du chef de famille mort ou vivant. C'est donc toujours ce nom qui doit être transmis. Il est donné un billet d'affiliation à toute personne qui entre dans l'association des messes. Les noms des membres de l'association de prières sont inscrits dans les registres de l'œuvre. Il ne leur est pas donné de billet d'affiliation.

On trouvera dans la notice publiée sur l'œuvre bien d'autres détails qu'il est impossible de donner ici tels que les avantages accordés à ceux qui se font zélateurs. Toute personne qui en fera la demande recevra gratis le nombre d'exemplaires de la notice qui aura été demandée. Toute correspondance ou toute demande de notices ou d'affiliation doit être adressée au

Directeur Gérant de l'œuvre de

S. Joseph de la délivrance,
Lévis, P. Q., Canada.

CAUSERIE AGRICOLE

DES ASSOLEMENTS (Suite).

Nous avons vu précédemment que dans le choix d'un assolement il est bon de faire entrer le plus grand nombre possible de plantes utiles, et voici les raisons qui militent en faveur de cet avis : Plus le nombre de plantes utiles cultivées est grand moins la récolte générale est sujette aux variations, car toutes ces plantes n'ont pas les mêmes exigences sous le rapport de l'humidité de l'atmosphère et de la richesse du sol ; les unes résisteront moins à la richesse ou aux pluies de longue durée ; toutes les plantes ne sont pas également délicates, et quelques-unes même résisteront avec plus d'avantage aux mauvaises herbes, et comme elles ne parcourent pas toutes ensemble les phases de leur végétation elles ne seront pas également atteintes par les intempéries, et donneront plus de facilité pour en effectuer l'ensemencement et la récolte. Enfin cette grande quantité de plantes cultivées procure au bétail qui s'en nourrit un aliment plus varié dont il profite admirablement. Ainsi dans la culture nettoyante à laquelle on aura recours, si nos moyens nous le permettent, on fera entrer différentes récoltes sarclées, telles que betteraves, navets, patates et carottes, si non on introduira la plus grande quantité de fourrage vert possible, tels que vesce, févèrolle, lentille pour couper en vert, et même si le nettoyage du sol l'exige on pourra mettre une petite partie de ce champ en juchère.

Dans la sole des céréales, on fait entrer du blé, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, et même des pois dans la sole destinée à la dernière céréale de la rotation. Quant aux prairies, on pourra faire entrer le plus grand nombre possible de plantes fourragères choisies parmi les plus succulentes et les plus productives.

D'après ces données, et aussi pour satisfaire aux conditions d'un bon assolement applicable à notre climat, nous pouvons admettre en principe que les assolements à court terme, comme ceux de 1, 2, 3 et 4 ans, ne nous conviennent pas et que l'on ne devrait pas adopter un assolement moins de cinq ans. En outre, dans toutes les terres pauvres, malheureusement trop communes, plus de la moitié de la propriété doit être consacrée en récolte fourragère de toute espèce, et plus l'étendue consacrée en fourrage sera considérable relativement en terre épuisante, plus l'amélioration du sol et sa fertilisation marcheront rapidement. C'est dans ce but que d'excellents agriculteurs canadiens ont adopté, ces dernières années, des assolements de six ans dans lesquels le fourrage entre pour les deux tiers, et les assolements de sept ans où les fourrages occupent les cinq septième de la terre.

Dans un assolement déjà amélioré, lorsque le cultivateur possède un capital suffisant, des attelages, qu'il peut facilement se procurer la main-d'œuvre, et compter sur une quantité suffisante d'engrais, il pourra dans un grand nombre de circonstances adopter un assolement plus riche, tout en possédant une moindre étendue de fourrages, mais pouvant en réaliser une plus grande quantité par chaque arpent.

Dans les pays où les terres sont très-morcellées, on supprime le pâturage et l'on tient les bestiaux tout

l'été sous des hangars, et là on transporte aux animaux la nourriture dont ils ont besoin. C'est là l'état le plus avancé de l'agriculture que l'on ne voit guère que dans les contrées dont la population est très-nombreuse. En ce qui concerne notre pays, les exigences de l'agriculture n'en demandent pas autant, car nous pouvons opérer d'importantes améliorations sans avoir recours à ce moyen.

Comme nous l'avons souvent répété dans le cours de notre causerie sur les assolements, chaque situation agricole demande un assolement différent, suivant les besoins de la localité, de la vente et des achats des produits. Il n'y a donc pas de règle précise à donner à cet égard. Néanmoins nous croyons faire connaître ici des modèles d'assolements donnés par les auteurs les plus éminents en agriculture.

Nous avons par exemple l'assolement suivant de M. John Sinclair, que de longues années de pratique ont prouvé être satisfaisant : 1o. vesces coupées en vert comme fourrage ; 2o. blé ; 3o. trèfle ; 4o. févèrolles consommées par les chevaux ; 5o. blé. Cet assolement enlève au sol 1,188 livres d'azote par trois arpents ; mais les débris des plantes qui restent dans le sol, ainsi que la fumure qu'on lui donne, restituent à la terre 1,339 livres d'azote. L'excédant est bien faible, cependant sur une terre déjà riche il suffira pour soutenir sa richesse, mais non pour l'augmenter.

Le même auteur fait connaître l'assolement suivants très employé en Angleterre à l'égard de terres riches, et profondes : 1o. navets avec fumure ; 2o. orge ; 3o. févèrolles avec fumure ; 4o. blé ; 5o. orge ; 6o. trèfle ; 7o. blé.

Cet assolement suppose de la part du cultivateur un fort capital, des bras et des attelages nombreux, surtout un climat permettant de faire avec facilité les travaux de culture exigés qui, dans ce cas, sont nombreux, puisque tous les ans les six septième de la terre sont en labour, car une terre de 84 arpents, cultivée d'après cet assolement, 72 arpents sont en labour chaque année, et quelques soles même doivent recevoir deux labours. Il n'y a chaque année que deux arpents en trèfle.

On peut adopter cet assolement dans certaines localités, par exemple partout où la main-d'œuvre est abondante, le sol riche et les engrais en grande quantité ; mais dans la situation agricole où se trouvent placés le plus grand nombre de nos cultivateurs cet assolement serait ruineux.

On voit très-souvent en Angleterre l'assolement suivant : Une partie de la sole est en navets et l'autre partie en patates ; tandis que l'autre sole est en blé. La terre se trouve alors divisée en deux parties égales, chacune recevant alternativement une année de navets et de patates et l'année suivante du blé. Les navets et les patates reçoivent toujours une bonne fumure.

En Allemagne on recommande l'assolement suivant : 1o. choux, avec fumure ; 2o. seigle ; 3o. lin ; 4o. seigle, avec fumure ; 5o. patates ; 6o. avoine ; 7o. trèfle ; 8o. prairie ; 9o. prairie ; 10o. prairie.

Les choux qui occupent ici la première sole peuvent être remplacés par toute autre culture sarclée convenable au terrain.

En Alsace, lorsqu'on peut se procurer des engrais complémentaires, en dehors de la culture, on suit

l'assolement suivant : 1o. betteraves ou autre récolte sarclée ; 2o. blé ; 3o. féverolles ; 4o. blé ; 5o. tabac ; 6o. blé ; 7o. trèfle ; 8o. blé.

Dans cet assolement trois soles sont fumées : celles des récoltes sarclées, des féverolles et du tabac ; le blé même reçoit souvent du guano ou autre engrais commercial. Le climat avantageux de l'Alsace permet au cultivateur de faire tous les travaux exigés par cet assolement.

Dans le Holstein on suit l'assolement suivant : 1o. avoine ; 2o. jachère avec fumure ou culture sarclée avec fumure ; 3o. blé ; 4o. orge ; 5o. avoine avec graines de prairie ; 6o. trèfle à faucher ; 7o. pâturage ; 8o. pâturage ; 9o. pâturage ; 10o. pâturage.

Ici la moitié de la terre est régulièrement labourée chaque année, et sous ce rapport beaucoup de cultivateurs pourraient obtenir de grands avantages à suivre cet assolement. Mais l'admission de trois céréales consécutives sur le même champ est une faute qui peut avoir des effets désavantageux sur le sol.

A Grignon, on suit l'assolement suivant : 1o. patates ; 2o. blé ; 3o. trèfle ; 4o. blé ; 5o. féverolles ; 6o. fourrage à être coupé en vert.

L'existence de cet assolement n'est parfait qu'à la condition que les animaux trouvent en dehors de cet assolement les pâturages et les prairies d'une étendue convenable, car les animaux n'auraient aucune nourriture en été et bien peu en hiver ; de plus, si cet assolement ne reçoit aucun engrais du dehors, la terre s'épuisera rapidement.

A l'école d'agriculture de Grand Jouan, on a adopté la rotation suivante : 1o. choux ou autre récolte sarclée avec fumure ; 2o. sarrasin ; 3o. blé avec graines de prairie ; 4o. prairie ; 5o. pâturage.

Dans cet assolement les trois-cinquièmes de la terre sont labourés chaque année. Cet assolement n'est pas au-delà des moyens du cultivateur, même en Canada, car il arrive très-souvent dans la culture routinière qu'on labore plus que cette proportion par année. Quant au sol, il est grandement ménagé ; il ne s'y trouve qu'une récolte épuisante : celle du blé, car ni le sarrasin, ni la prairie, ni le pâturage ne peuvent être regardés comme culture épuisante. On peut introduire cet assolement sur une terre qui a besoin d'être enrichie, puisque chaque année trois soles sont en fourrage, dont deux pour la nourriture d'hiver et une pour la nourriture d'été.

Dans les cultures où la production animale se fait sur une grande échelle on voit très-souvent des assolements de longue durée dans lesquels les pâturages et les prairies entrent pour une partie importante. On adopte par exemple des assolements de douze, quinze, dix-huit et vingt ans, même plus. Dans ces assolements les prairies ou les pâturages occupent le sol pendant la plus longue partie de la rotation.

Chez les cultivateurs qui spéculent sur la production de la viande, l'achat des bœufs maigres se fait ordinairement l'automne et l'engraissement a lieu pendant l'hiver. Ici les pâturages sont fort restreints parce que les animaux que l'on entretient en été sont en petit nombre ; mais les prairies sont très-étendues, et il faut qu'il en soit ainsi puisqu'il se fait en hiver une dépense considérable de fourrage. Dans cette circonstance, on pourrait avoir recours à l'assolement suivant : 1o. avoine sur ancienne prairie ou ancien

pâturage ; 2o. culture sarclée, avec fumure ; 3o. céréale avec graines de prairie ; depuis la 4o. sole jusqu'à la 10o. sole, prairies.

On pourrait encore adopter l'assolement suivant : 1o. récolte sarclée, sans fumure ; 2o. avoine, sans fumure ; 3o. culture nettoyante, avec fumure ; 4o. céréale ; 5o. céréale avec graines de prairie ; depuis la 6o. sole jusqu'à la 15o. sole, prairies.

Il y a des localités où l'on trouve beaucoup d'avantages à entretenir des animaux pendant l'été, et cela surtout dans les pays où l'élevage des jeunes animaux et l'engraissement du bétail se font en été sur une grande échelle. Ici les animaux sont mis sur de riches pâturages pendant tout l'été, mais dès que l'automne arrive on s'empresse de vendre la plupart de ses bestiaux, ne conservant que le nombre nécessaire aux besoins de la culture et de la ferme. Aussi on élève grand nombre de moutons que l'on vend en automne aux bouchers et aux commerçants. Comme les pâturages sont très-riches, car sans cela ce genre d'exploitation serait impossible, on engraisse aussi de nombreux bœufs au pâturage, puis ils sont vendus en automne pendant les deux derniers mois de la végétation. La vente de ces bœufs se fait presque toujours en détail. Afin que l'herbe des pâturages puisse être bien utilisée on garde aussi quelques vaches pour la production du lait nécessaire aux besoins de la ferme. On adopte très-favorablement dans ce cas l'assolement suivant : 1o. culture sarclée, avec fumure ; 2o. céréale ; 3o. fourrage vert ; 4o. céréale avec graines de prairie ; depuis la 5o. sole à la 12o. sole, pâturages.

Dans les terrains déjà riches on adopte l'assolement suivant : 1o. culture sarclée ; 2o. blé ; 3o. orge ; 4o. culture sarclée, avec fumure ; depuis la 6o. sole jusqu'à la 15o. sole, pâturages.

En un mot, l'assolement que l'on choisit doit satisfaire à toutes les exigences de la culture, sans cela il est imparfait et peut devenir une cause de ruine pour celui qui y a recours sans auparavant avoir fait ses calculs. Si le besoin de la localité demande que l'on fasse beaucoup de pâturages, il serait ruineux de faire beaucoup de prairie ; si l'engraissement des animaux n'est profitable et avantageux que durant l'été, il serait ruineux de choisir un assolement qui ne fournirait aux animaux que la nourriture pendant l'hiver ; si le beurre ou le fromage obtenaient des prix fort élevés et si la viande ne se vendait que difficilement, ce serait travailler contre ses intérêts que de négliger les vaches pour ne s'occuper que de la production de la viande.

Un assolement bien choisi, dans lequel on aura tenu compte de toutes les conditions exigées dans tel ou tel choix, sera une source de profit considérable, tandis que l'assolement mal choisi sera une cause de ruine. De là on comprend facilement la nécessité de faire un bon choix d'assolement en remplissant toutes les conditions exigées.

Apiculture.

De la mortalité des abeilles, et de l'âge des ruches. — Tous les ans il meurt bien la moitié ou le tiers des mouches de chaque ruche : ce qui fait présumer avec certitude que les abeilles ne vivent pas plus d'un an ou deux.

Quoiqu'il en soit, les jeunes sont brunes, et leurs

poils blancs, les vieilles sont rousses, et leurs poils roux; et plus elles vieillissent, plus elles deviennent noires et petites; de même la cire des gâteaux noircit à mesure qu'elle vieillit dans la ruche.

L'âge d'une ruche se connaît par la couleur de sa cire; la blanche est d'un an, la jaune est de deux ans, la noire est de trois ans au moins; car trois ans passés, on ne saurait plus juger de l'âge des ruches ni de la cire, que par le petit nombre des mouches qui y restent.

Des ruches, de l'achat et de l'emplacement des abeilles.

— Nous indiquons ici tout ce qui regarde les ruches, la connaissance, l'achat, le transport et l'emplacement des mouches à miel.

Où l'on doit les placer.— Les lieux à l'abri du septentrion et du couchant, et surtout les vallées arrosées de quelques ruisseaux et environnées de prairies, sont les plus propres.

Les mouches placées dans les bois taillis profitent beaucoup; mais elles sont sujettes à être pillées par les mouches étrangères: outre cela, les oiseaux leur font la guerre, et on arrête difficilement les essaims.

Les montagnes couvertes de serpolet, marjolaine, bruyères, etc., leur sont favorables, pourvu qu'elles soient à l'abri des gros vents; on y recueille plus de miel, et il est meilleur qu'ailleurs.

On ne doit pas seulement éviter les expositions du nord et du couchant, mais aussi les grands vents et les grandes chaleurs; elles empêchent ou gâtent leurs ouvrages, et les dégoûtent: c'est pourquoi on les expose au midi dans les endroits froids ou tempérés, et au levant, d'automne dans les endroits chauds; elles en sont moins paresseuses, vont aux champs plus matin, et profitent davantage. On les place, ou sur quelque beau terrain bien exposé et à l'abri, ou le long des murailles, ou sous quelques appentis, toits ou auvents, pour être à l'abri de la pluie, du vent et des grandes ardeurs du soleil; souvent même on leur bâtit de petites logettes ou des tablettes, ce qui est le meilleur; et de cette sorte, on peut avoir beaucoup dans un petit terrain, soit jardin ou autre. Lorsqu'on a peu de ruches, on se contente de mettre sur chacune une couverture épaisse de paille. Aux pays froids, on les met dans des trous que l'on fait aux murailles des maisons, ou, bien on les expose au midi le long des murs.

Quand on veut en avoir un grand nombre, on fait faire des bancs de pierres, de planches ou de maçonnerie; on les élève de distance en distance afin que l'on puisse agir et manier aisément les ruches entre chaque banc. Ils doivent aller toujours en s'élevant les uns au-dessus des autres, sans s'entre-toucher, en sorte que le tout ait la forme d'un amphithéâtre. Les ruches, placées sur ces bancs, auront chacune leur part du soleil; et les mouches auront toute la liberté de sortir et de rentrer à leur aise: on les tournera toujours au midi ou au levant autant qu'il sera possible. Le levant est, suivant certaines personnes, la meilleure exposition, parce qu'elles rapportent plus le matin qu'en autre temps.

Mais en quelque endroit qu'on les mette, et de quelque manière qu'on les arrange, on ne les doit guère éloigner de la maison, pour être plus à portée d'y donner ses soins: il est bon qu'elles soient au bas de quelque colline, elles s'envolent et reviennent plus aisément; qu'il y ait quelques arbres à certaine dis-

tance des ruches, pour faciliter leur vol, et empêcher que les nouveaux essaims ne s'écartent: il doit aussi y avoir près des ruches, quelque eau courante, avec quelques cailloux jetés dans l'eau, et des branches d'arbres en travers et à côté, afin que les abeilles puissent y boire, s'y reposer, se garantir du chaud, se baigner facilement, et se rassembler ou se sauver de l'eau quand quelque coup de vent les y a précipitées ou les a dispersées; mais il faut les éloigner des étangs et des rivières, de peur qu'il ne s'y en noie un trop grand nombre par le vent, ou par le poids des charges qu'elles apportent à leur ruche.

Au défaut d'eau courante et naturelle, on peut leur en mettre, soit de puits ou de citernes, auprès de leurs paniers; on la tiendra toujours nette, en la changeant de temps en temps pour qu'elle ne devienne point puante ou bourbeuse; et on y mettra des pierres et des branches, afin que les mouches puissent se reposer et boire aisément sans se noyer.

Il faut surtout qu'elles soient dans un lieu fertile en herbes odoriférantes, car elles aiment fort les odeurs, les fleurs et la rosée qui s'y amasse; cela rend leur miel exquis et abondant.

Il est prudent de les éloigner des ormes, des ifs, et du cornouiller; le suc qu'elles tirent des fleurs de ces arbres ou plantes fait un mauvais miel.

On ne saurait avoir trop d'attention pour les garantir des animaux domestiques et de toutes les bêtes qui leur nuisent; par exemple, les moineaux les prennent en volant, et en détruisent beaucoup; les cochons bouleversent les ruches, mangent ou gâtent les fleurs; la laine des brebis, qui reste aux haies, les embarrasse très souvent: en un mot, tous les animaux les chassent, les épouvantent ou les détournent; c'est pourquoi on enferme de murs, de paillassons ou de bonnes haies l'endroit où sont les ruches. On doit même avoir soin de n'en laisser approcher aucuns animaux, qui gêneraient les fleurs, les arbrisseaux et les herbes des lieux voisins, qui doivent être conservés pour les abeilles.

Quelquefois on place les mouches dans des murs, et elles y sont comme dans des niches qui facilitent leur travail; en ce cas, il faut les exposer au soleil levant, afin qu'étant éclairées et échauffées dès le grand matin par le soleil, elles en soient fortifiées pour mieux travailler toute la journée. On doit aussi prendre garde que les murs dans lesquels on les met travailler, ne soient point humides, ce qui leur serait très-contraire. Il faut faire dans le mur où on les loge, de petits trous comme ceux d'un crible, en faire peu, et seulement pour leur entrée et sortie; et que derrière le mur, il y ait, si faire se peut, une espèce de chambre où l'on puisse faire, contre le mur, des armoires ou contrevents, fermant à clef et bien clos, pour nettoyer et recueillir l'ouvrage des abeilles. On peut aussi, pour la curiosité, mettre des vitres à ces armoires, afin de les voir travailler, et connaître le temps qu'il faudra les vendanger ou châtrer.

Le commerce des bestiaux.

Cette question du commerce des bestiaux est devenue si importante pour la classe agricole qui peut en retirer les plus grands profits, que nous croyons soumettre de temps à autre l'appréciation de journaux qui s'occupent d'une manière particulière des

questions commerciales entre les différents pays. Ces renseignements peuvent nous guider dans le choix d'une culture appropriée aux besoins de nos marchés et par ce moyen nous obtiendrons les résultats les plus avantageux au point de vue des profits à réaliser.

Nous empruntons à la *Gazette d'Ottawa* l'extrait suivant de la *Minerve* que nous n'avons pas le privilège de recevoir en échange :

"Le commerce d'exportation des bestiaux prend des proportions de plus en plus considérables. Pendant le mois de septembre, 15,000 têtes de gros bétail et 40,000 moutons ont été envoyés en Angleterre par des maisons de Toronto. Leurs affaires sont si considérables qu'elles ont toutes des agents à Liverpool. Chaque semaine, il part de Montréal plusieurs steamers emportant des animaux destinés au marché anglais. Jusqu'ici, la province d'Ontario et les townships de l'Est ont profité de ce commerce nouveau. Le jour arrive où il ne pourront pas suffire à la demande.

"On s'adressera alors à la province de Québec. Sera-t-elle prête à répondre à la demande? Evidemment non. Son bétail est si pauvre à l'heure qu'il est, qu'on n'en veut même pas pour approvisionner les marchés de Québec et de Montréal.

"Demandez à nos bouchers où est leur marché et presque tous vous répondront qu'ils achètent leurs animaux de la province voisine. Une somme très-considérable qui devrait se répandre dans nos campagnes, prend donc jour par jour le chemin d'Ontario. Quelles que soient les opinions que l'on ait pour l'élevage, — qu'on lui préfère la culture des céréales ou non, il y a une question sur laquelle tous doivent tomber d'accord, c'est que nous devrions nous suffire à nous-mêmes en ce qui regarde l'approvisionnement de notre boucherie.

"Nous croyons, nous, qu'en vue du commerce si considérable de l'exportation des bestiaux en Angleterre, nos cultivateurs devraient améliorer leurs races d'animaux, afin d'obtenir leur part des profits qui sont en ce moment le monopole de la province voisine. Il semble que ce qui fait si bien son affaire ne devrait pas nous nuire."

Nous empruntons ce qui suit à l'*Événement* :

"Le commerce des bestiaux se développe considérablement au Canada depuis quelque temps. C'est une industrie qui mérite la plus sérieuse attention de la part de nos cultivateurs canadiens, et nous avons hâte de voir le jour où les cultivateurs des campagnes de la province de Québec comprendront toute l'importance de l'élevage des bestiaux.

"En attendant, enregistrons les progrès qui se font et donnons publication à la nouvelle qui nous arrive de Londres : Les bestiaux arrivés à bord du steamer *Québec* ont été détenus quelques heures en attendant l'inspection du professeur Duguid, car on soupçonnait les moutons atteints de cette maladie particulièrement qui s'attache à eux et qui se déclare près de la gueule et dans les pattes. L'inspecteur a déclaré que les animaux étaient sains, et il n'a pu découvrir aucune trace de maladie. Il en a pas été de même pour les animaux achetés aux Etats-Unis. Toute une cargaison de moutons venant de l'Illinois à bord l'un des steamers de la ligne Héylard a été condamnée par l'inspecteur.

"Nous ne faisons que rendre justice à M. Couture, inspecteur des bestiaux à la Quarantaine de Lévis, en

disant que depuis qu'il a été nommé, pas un seul bétail n'a été condamné à Liverpool. Ceci prouve deux choses, que nos animaux sont plus sains que ceux des Etats-Unis, et que M. Couture exerce sur eux avant le départ une telle surveillance qu'il est impossible qu'ils soient malades durant la traversée."

Engrais des cochons.

De l'état où doit être le cochon pour engraisser. — Le repos absolu convient pour hâter la graisse. Placés à l'abri de la lumière, du bruit et de tout autre objet capable d'émouvoir leurs sens, les cochons parviennent d'une manière plus prompte et par conséquent moins dispendieuse à l'engrais : tel doit être le but du cultivateur qui désire retirer un profit avantageux de ses cochons ; mais il faut en même temps qu'il leur fournisse suffisamment de litière, la renouveler souvent, éloigner de la porcherie les grogneurs qui, empêchant leurs compagnons de dormir, retarderaient l'engrais, quand bien même la nourriture serait abondante.

Préparation de la nourriture pour l'engrais des cochons. — Les semences farineuses, comme nous l'avons déjà dit, sont sans contredit les matières les plus efficaces pour atteindre le but désiré, puisque indépendamment de leur sécheresse, elles renferment beaucoup de principes nutritifs sous peu de volume ; mais il convient de choisir les moins coûteuses.

L'avidité avec laquelle les cochons se jettent sur les herbages bouillis, sur les grains et sur les racines ramollies, gonflées ou sur tous autres légumes au sortir de la chaudière, prouvent assez les avantages qu'il y a de leur administrer la nourriture au sortir de la cuisson : nous ajouterons que les fruits de la famille des cucurbitacées (courges, etc.) leur donne la diarrhée ; ce n'est qu'en les mélangeant aux farineux ou légumes et en les soumettant à la cuisson qu'on vient à bout de prévenir de pareils inconvénients.

Ce qui paraît convenir davantage à leur engrais, c'est la diversité des aliments cuits et réduits à la consistance requise : le lard, la graisse et la chair ne sont ni aussi fermés, ni aussi abondants quand la nourriture est formée d'une seule substance et de la nature délayante.

Il faut donc convenir que si on veut conserver au lard son goût et sa fermeté, on doit empêcher qu'il ne se dénature dans la cuisson ; ajouter toujours à la nourriture, quand elle est composée de matières fluides et relâchantes, quelques substances astringentes et toniques comme le tan, l'écorce de chêne, le gland, les fruits amers pour soutenir l'action de l'estomac, et prévenir les fluctuosités ; c'est peut-être pour produire cet effet que, dans certains endroits, l'usage est de laisser dans l'auge du cochon un boulet, que d'autres remplacent par l'emploi d'un vase de fer pour l'appât de la mangeaille.

De la saison la plus favorable à l'engrais. — L'automne est la véritable saison qu'il faut choisir, non seulement par la raison qu'il y a alors beaucoup de fruits sauvages dont on ne tirerait aucun profit sans cet emploi, mais encore à cause des débris des récoltes, des balayures et criblures de grains qui alors sont très-communs. Cette époque d'ailleurs est celle que la nature semble avoir spécialement affectée au domaine de la graisse.

Forme à donner à la nourriture les derniers jours de l'engrais.—Un des moyens de disposer les cochons à prendre graisse, c'est de leur dispenser la nourriture ainsi que la boisson, dans des formes et des quantités convenables, et à des heures réglées, en ne les nourrissant d'abord que faiblement les deux ou trois premiers jours qui précèdent leur entrée sous le toit pour n'en plus sortir. Ce préparatoire excite la faim chez ces animaux, les détermine à manger plus goulument.

A mesure qu'on approche du terme de l'engrais, et que l'animal gorgé d'aliments n'a plus une grande énergie, il faut délayer dans l'eau la farine moulue grossièrement et la convertir par une cuisson en une bouillie d'abord claire, qu'on réduit ensuite à la consistance d'une pâte et qu'elle ne contienne plus que la quantité d'eau nécessaire pour la détremper.

Méthode d'administrer le sel aux animaux.

Il y a trois manières de le donner aux bestiaux : 1^o. en nature ; 2^o. mêlé avec les fourrages ; 3^o. dissous dans leur boisson : cette dernière méthode pourrait entraîner des inconvénients si on n'était pas extrêmement réservé sur la quantité, parce que l'animal dans la soif prendrait du sel outre mesure ; il faut donc que l'eau soit simplement assaisonnée et non salée, surtout quand elle est par sa nature fade et lourde ; une once est suffisante pour un seau d'eau. Il est facile à tout le monde de déduire des propriétés du sel, que nous signalons dans le numéro du 11 septembre de la *Gazette des Campagnes*, qu'il est nuisible dans les maladies inflammatoires, qu'il faut en être très économe pour les jeunes animaux, dont déjà le sang bouillant dans les veines a une grande disposition à s'échauffer.

En suspendant le sel dans des sacs à la portée de l'animal, il peut, en léchant les sacs, y déposer nécessairement de la salive, d'autant plus abondamment que cette sécrétion est excitée par l'irritation des glandes salivaires ; celui qui succède au premier léche avec le sel la salive de celui qui précède, et ainsi de suite : en sorte que dans le nombre de ces animaux il peut y en avoir qui aient le germe des maladies contagieuses ou un vice dans les humeurs ; alors le mal gagne et attaque le troupeau entier.

Il convient donc de substituer à la méthode de donner le sel en masse dans les écuries et les étables, celle de le mêler avec le fourrage, et au moment de le serrer quand il est de médiocre qualité, parce qu'il sert en même temps à l'améliorer et à le conserver ; mais lorsqu'il est bon, il vaut mieux le distribuer aux bestiaux après en avoir secoué la poussière, avec la précaution de dissoudre le sel dans l'eau, et d'en asperger la surface.

En Angleterre, quelques cultivateurs suivent une méthode plus simple et plus économique : une personne, à l'entrée de l'étable, présente à chaque animal revenu des champs ou de l'abreuvoir vers la fin du jour, des tranches de pain fortement saupoudrées de la quantité de sel nécessaire et proportionnée aux besoins de chaque animal. Ce mode réjouit l'animal, nettoie et purifie sa bouche pendant la mastication ; en un mot, il suffit pour prévenir les maladies dont les mauvaises digestions sont assez ordinairement la cause immédiate. Le maximum de la qualité qu'il faut donner est, à peu près, d'une once par chaque gros animal, et pour les autres en proportion.

Choses et autres.

La vente du blé aux Etats-Unis.—La moisson abondante de ce pays et la hausse de prix causée par la récolte en Europe, donneront probablement aux cultivateurs des Etats-Unis \$30,000,000 de plus sur leur blé qu'ils ne s'attendaient de réaliser quand ils ont jeté leur grain en terre.

— *Le Nouveau-Monde* rapporte que M. Chs. Sabourin, commerçant de Lewiston, Maine, était à Montréal la semaine dernière, où il a acheté du cuir canadien pour l'importer aux Etats-Unis.

— Il faut 150,000 acres de forêts pour fournir aux Etats-Unis le bois nécessaire chaque année pour la construction et l'entretien des chemins de fer, et les locomotives en consomme pour \$59,000,000 annuellement. Le trafic du bois aux Etats-Unis vaut \$500,000,000 et donne de l'emploi à 40,000 artisans.

RECETTES

Moyen d'économiser le savon.

La femme d'un américain a fait des expériences sur l'emploi des savons et elle a découvert qu'en ajoutant à une livre de savon $\frac{1}{2}$ once de borax que l'on fait fondre dans l'eau sans le faire bouillir, on épargne moitié de la dépense de savon et les trois quarts du travail de lessive, et que le linge lessivé acquiert plus de blancheur. En outre, l'action caustique du savon se trouve neutralisée ; la peau des mains éprouve une sensation particulière et devient douce et soyeuse, résultat qui ne laisse rien à désirer à l'ambition de la lessiveuse la plus exigeante.

Lessive de marrons d'Inde pour le savonnage.

On prend des marrons d'Inde, qu'on laisse sécher ; et après en avoir ôté la cosse rouge, on les met en poudre, on détrempe ensuite cette poudre dans une quantité d'eau suffisante, qui devient aussi propre à savonner qu'une eau saturée de véritable savon.

Cette préparation très-simple nettoie le linge aussi bien que le savon.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

SOUSSIONS POUR TRAVAUX DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE.

DES SOUSSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et endossées : "Soumissions pour le chemin de fer du Pacifique," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de LUNDI, le 17^e jour de NOVEMBRE prochain, pour certains travaux de construction requis sur la ligne entre Yale et le lac Kamloops, dans les sections suivantes :

Emroy Bar à Boston Bar.....	29 milles
Boston Bar à Lytton	29 milles
Lytton à Junction Flat.....	23 $\frac{1}{2}$ milles
Junction Flat à Savona Ferry	40 $\frac{1}{2}$ milles

Les spécifications, devis, conditions du contrat, formules de soumissions, et tous autres renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du chemin de fer du Pacifique à New-Westminster, Colombie-Britannique, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa. Les plans et profils pourront être consultés à ce dernier bureau.

Aucune soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit faite sur une des formules imprimées et que les conditions n'aient été remplies.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire

Département des chemins de fer
et canaux.

Ottawa, 3 octobre 1879.